

**VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS
SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL
arrêté n°19-0117 du 22 Janvier 2019**

**AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)**

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0573c

Rue LUXEMBOURG

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : NON

NATURE DES TRAVAUX :

Tirage et raccordement de fibre optique ORANGE / FT

Travaux exécutés par une entreprise

Maître-d'œuvre/ouvrage:

Société CIRCET et URBA'LYS

Pour le compte d'ORANGE

Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un
marché public de travaux pour le compte de la Ville

PERIODE PREVUE : du 09/12/2019 au 23/12/2019.

MODE D'EXPLOITATION

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		Interdiction d'obstruer la circulation durant les heures de pointes
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	X	
	K10	X	
	Feux tricolores	X	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Société CIRCET et URBA'LYS, 1802, avenue Paul JULLIEN
13 100 LE THOLONET

Personne responsable du chantier : Mr Gregory POIRIER

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 06 89 28 78 64

ENTREPRISES :

Date : 29/11/2019

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
X		
A La Seyne sur Mer, le 03 DEC. 2019		Signature/cachet : 